



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 15
Date de convocation : 4/12/2024

**DELIBERATION N°06
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

CARTE 1 : GEMAPI HORS DIGUES

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme. Martine CHARMET et MM. David BOUVIER et Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme. Dominique MARCON, MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant), Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN et MM. David ARNAUD

CCVD : Mme Sara FREY

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Françoise CHAZAL (suppléante), Nathalie ZAMMIT (suppléante), MM. Jacques LAEGAILLERIE et Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gille MAGNON, Franck MONGE et Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Catherine PELLINI (suppléante) et Dominique VINAY.

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gérard GAGNIER (suppléant).

OBJET : PRESENTATION ET VALIDATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN (PPE) POUR LA PERIODE 2024-2028

Monsieur le Président rappelle que depuis de nombreuses années, le SMRD met en œuvre, sur l'ensemble du bassin versant, des opérations d'entretien du lit et des berges des cours d'eau.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de programmes pluriannuels d'entretien (PPE).

Il rappelle que le dernier PPE a été mis en œuvre sur la période 2018-2024 et a permis d'intervenir sur un linéaire de près de 250 km de cours d'eau pour un montant total d'environ 535 000 € TTC.

Afin de poursuivre ces opérations d'entretien et de faire perdurer les bénéfices acquis, un nouveau programme, pour la période 2024-2028, a été défini par les services du SMRD.

Dans la continuité des programmes précédents, celui-ci va couvrir l'ensemble de la Drôme et de ses affluents, en ciblant les secteurs sur lesquels des interventions sont nécessaires, avec le double objectif de conservation du bon état des ripisylves et de sécurisation des personnes et des biens contre les risques liés aux crues.

Ce programme, dont les tranches annuelles sont estimées à 136 000 € HT, est mis en œuvre en partie par des entreprises dans le cadre de marchés à bon de commande et en partie dans le cadre de conventions avec des associations d'insertion.

Monsieur le Président précise que ce programme fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) justifiant l'intervention du SMRD sur des terrains privés et que chaque opération est précédée d'une réunion d'information à destination des élus et propriétaires riverains.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau pour la période 2024-2028 ;
- AUTORISE le Président à solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de la Drôme et de tout autre financeur ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025 et à la future PPI 2026-2030 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA
RIVIÈRE DRÔME ET
SES AFFLUENTS